

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 08 décembre 2020

17 h 00 – Salle polyvalente de la maison communale Etienne Passebois

<u>Nombre de membres en exercice :</u> 15	L'assemblée régulièrement convoquée le 1 ^{er} décembre 2020, s'est réunie sous la présidence du Maire Pierre-Emmanuel DAUTRY.
<u>Présents :</u> 12	<u>Présents :</u> Frédéric CEBRON, Olivier CHARTON, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Loïc JEANJEAN, Camille LECAT, Siméon LEFEBVRE, Daniel MATHIEU, Hervé PELLECUER, Adrien RICARD, Emilie THISSE, César VERDIER, Martin WATERKEYN
<u>Votants :</u> 15	<u>Représentés :</u> Jean-Claude DAUTRY (représenté par Pierre-Emmanuel DAUTRY), Céline MATHIEU (représentée par Daniel MATHIEU), Muriel SAIZ (représentée par Loïc JEANJEAN)
	<u>Excusés :</u>
	<u>Absents :</u>
	<u>Secrétaire de séance :</u> Loïc JEANJEAN

➤ **Hommage à Samuel PATY – Proposition du Maire**

Les élus observent une minute de silence en mémoire de Samuel PATY, enseignant sauvagement assassiné pour avoir montré des caricatures de Mahomet à ses élèves.

Monsieur le Maire propose la plantation d'un arbre dans la cour de l'école en hommage à Samuel PATY. Cet arbre serait le symbole de l'éducation et de la liberté d'expression. Les élus accueillent favorablement cette idée.

Concernant l'essence de l'arbre choisi, plusieurs pistes sont à l'étude : tilleul, gingko biloba...

➤ **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 14 septembre 2020**

Les élus valident le compte rendu du conseil municipal du 14 septembre 2020 à l'unanimité.

➤ **Tarifs de l'eau et de l'assainissement 2021**

Les tarifs actuels sont les suivants :

Abonnement à l'eau : 96 € HT / an.

Consommation d'eau : 18 € HT / m³ pour une consommation de 1 à 5 m³ puis 0,48 € HT / m³ supplémentaire.

Tarif assainissement regroupé : 0,99 € HT / m³.

Les élus sont invités à se prononcer sur les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2021. Le Maire propose aux élus de maintenir ces tarifs en 2021 compte tenu de la crise sanitaire qui a fait souffrir beaucoup de foyers communaux.

Une réflexion est à mettre en place pour inciter les habitants à limiter leur consommation. En effet le tarif très bas du mètre cube pour les consommations supérieures à 5 m³ n'incitent pas

suffisamment les habitants à économiser l'eau. Une tarification différente pourra peut-être être envisagée en 2022 pour la tranche de consommation supérieure à 5 m³.
Les élus votent à l'unanimité pour le maintien des tarifs 2020 en 2021.

➤ **Tarifs de la cantine 2021**

Les tarifs de la cantine scolaire sont actuellement les suivants :

3,87 € pour un repas enfant,

7,10 € pour un repas adulte.

Les élus sont invités à se prononcer sur les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2021. Monsieur le Maire propose de maintenir ces tarifs en 2021, compte tenu de la crise sanitaire qui a fait souffrir beaucoup de foyers communaux.

Les élus valident à l'unanimité le maintien des tarifs 2020 en 2021.

➤ **Reversement de la dotation touristique 2020 à la communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère**

Le SIVOM des Sources du Tarn (qui réunissait Fraissinet, Le Pont de Montvert, St Maurice de Ventalon, Vialas, St Frezal de Ventalon et St Andéol de Clerguemort) a été dissous en 2016. Ce SIVOM, qui avait une compétence touristique, percevait la dotation touristique des communes qu'il reversait ensuite à la communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère (CCCML).

Suite à sa dissolution en 2016 et à la création de la nouvelle communauté de communes, notre commune perçoit cette dotation touristique alors que la CCCML devrait la percevoir puisque c'est elle qui exerce la compétence tourisme.

La commune de VENTALON EN CEVENNES perçoit donc annuellement 6 393 € (4 800 € pour St Andéol +1 593 € pour St Frézal). La commune a délibéré en 2019 afin de demander à l'Etat le versement direct de cette dotation touristique à la CCCML. Néanmoins cela ne sera pas effectif en 2020. Les élus sont donc invités à délibérer afin de reverser cette dotation 2020 à la CCCML.

Les élus votent à l'unanimité pour le reversement de la dotation touristique 2020 à la CCCML.

➤ **Attribution des compensations définitives 2020 communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère**

Le Maire présente aux élus les compétences et critères retenus par la communauté de communes pour déterminer les attributions de compensations définitives, ainsi que les montants définitifs des attributions de compensation versées aux 19 communes membres de la communauté de communes.

Communes	Montant des Attributions de compensations provisoires	Coût transfert compétences	Différence coût transfert et compensations provisoires	Montant des Attributions de compensations définitives 2020
Bassurels	2 607.04	566.37	2040.67	2040.67
Collet-de-Dèze (Le)	38 457.30	3719.85	34737.45	34737.45
Gabriac	3 067.00	919.19	2147.81	2147.81
Moissac-Vallée-Française	9 126.60	2051.92	7074.68	7074.68

Molezon	1 144.96	2613.48	-1468.52	0
Pompidou (Le)	7 600.50	1994.84	5605.66	5605.66
Pont de Montvert - SML	31 825.86	15734.76	16091.10	16091.10
Saint-André-de-Lancize	3 287.54	648.53	2639.01	2639.01
Sainte-Croix-Vallée-Française	7 438.06	6282.53	1155.53	1155.53
Saint-Étienne-Vallée-Française	10 624.70	8203.78	2420.92	2420.92
Saint-Germain-de-Calberte	21 337.88	11703.23	9634.65	9634.65
Saint-Hilaire-de-Lavit	3 005.20	250.00	2755.20	2755.20
Saint-Julien-des-Points	1 305.50	965.44 + 316.97 (années 2018-2019)	23.09	23.09
Saint-Martin-de-Boubaux	10 710.84	49.51	10661.33	10661.33
Saint-Martin-de-Lansuscle	4 673.66	2495.53	2178.13	2178.13
Saint-Michel-de-Dèze	5 593.60	6533.94	-940.34	0
Saint-Privat-de-Vallongue	10 213.88	299.51	9914.37	9914.37
Ventalon en Cévennes	3 145.25	5805.15	-2659.90	0
Vialas	11 614.39	16149.07	-4534.68	0

Les élus votent à l'unanimité les attributions de compensations définitives 2020.

➤ Décisions modificatives budgétaires

Il est proposé aux élus de voter des décisions modificatives du budget principal de la commune et du budget AEP afin de procéder à des réajustements, les crédits ouverts sur certains articles ayant été insuffisants.

Les élus votent à l'unanimité pour ces modifications budgétaires sur le budget commune et sur le budget AEP.

BUDGET COMMUNE :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
612	Redevances de crédit-bail	-200.00	
678	Autres charges exceptionnelles	200.00	
61551	Entretien matériel roulant	-784.00	
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom.	784.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
203 - 44	Frais d'études, recherche, développement	400.00	
212 - 29	Agencements et aménagements de terrains	1000.00	
2135 - 37	Installations générales, agencements	1000.00	

2135 - 38	Installations générales, agencements	4600.00	
2157 - 32	Matériel et outillage de voirie	-7000.00	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

BUDGET AET :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
618	Divers	-1050.00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	450.00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	600.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
1641	Emprunts en euros	700.00	
2031 - 10	Frais d'études	-700.00	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

➤ **Délibération autorisant le paiement des factures d'investissement début 2021 (budgets AEP et commune) en attente du vote du budget 2021**

L'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales stipule :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. »

Il est donc proposé aux élus de délibérer afin de permettre le mandatement en début d'année 2021 des dépenses d'investissement prévues en 2020 (sur les budgets commune et AEP) en attente du vote du budget 2021.

Les élus votent à l'unanimité les délibérations proposées pour le budget commune et pour le budget AEP.

➤ **Point sur les finances communales**

Le travail hebdomadaire réalisé par Hervé PELLECUER, Pierre-Emmanuel DAUTRY et Nadine KIRSCHLEGER dans le cadre du suivi des finances communales est présenté aux élus. Un inventaire du patrimoine communal bâti et non bâti a été réalisé afin de disposer d'une étude financière relative à la valeur des biens communaux.

➤ **Convention dispositif petits-déjeuners école des Abrits**

L'an dernier la commune avait conclu avec le Ministère de l'Education Nationale une convention concernant le dispositif des petits-déjeuners des enfants de l'école des Abrits.

En 2020, la commune a perçu une première aide financière versée par l'Education Nationale de 1 716 €.

Il convient de délibérer pour renouveler cette convention. Les élus votent à l'unanimité pour le renouvellement de cette convention.

➤ **Renouvellement du groupement de commandes voirie SDEE**

Le groupement de commandes pour les travaux de voirie dont le SDEE est le coordonnateur arrive à son terme au 31 décembre 2020. Le SDEE propose de constituer un nouveau groupement. Il est donc proposé aux élus de délibérer afin de valider la convention proposée.

Les élus votent à l'unanimité pour la signature de la convention proposée avec le SDEE.

➤ **Subventions aux associations et à l'ASA DFCI**

Lors du premier confinement et dans le cadre de la loi d'urgence sanitaire, plusieurs subventions avaient été attribuées aux associations communales par le Maire sur avis du précédent conseil municipal. Il convient de se prononcer sur les dernières demandes reçues et notamment sur la subvention à l'ASA DFCI à laquelle la commune a versé un premier acompte début 2020.

Après discussion, les subventions suivantes sont accordées à l'unanimité :

CINECO = 300 €.

Association des Parents d'élèves = 100 €.

ANACR = 50 €.

Amicale des Sapeurs-Pompiers = 300 €.

Foyer socio-éducatif collège Henri Gamala = 100 €.

La subvention suivante est accordée avec 10 votes pour et 5 votes contre :

Société de chasse de Saint Frézal et Saint Maurice de Ventalon = 50 €.

La subvention suivante est accordée avec 14 votes pour et 1 vote contre :

Association Liridona = 100 €.

Par ailleurs, une subvention totale de 9 880 € destinée à l'ASA DFCI est votée par les élus pour l'année 2020, sachant que Camille LECAT et Pierre-Emmanuel DAUTRY se retirent du vote compte tenu de leurs fonctions au sein de l'association. En tenant compte du premier versement de 7 300 € effectuée en début d'année 2020, le reliquat de subvention à verser sera donc de 2 580 €.

➤ **Ressources humaines école des Abrits : modification de poste et création de poste**

Des modifications du poste de Mme Véronique VENTURELLI, cantinière et agent d'entretien de l'école des Abrits sont envisagées, ce qui impliquerait de recruter un nouvel agent pour assurer la cantine à l'école des Abrits. Une première rencontre a déjà eu lieu entre cet agent, Emilie THISSE et Pierre-Emmanuel DAUTRY. Une seconde rencontre doit avoir lieu pour

s'assurer de l'accord de l'agent sur les modifications envisagées. Emilie et Pierre-Emmanuel présentent aux élus la nouvelle organisation envisagée.

Les élus votent pour la modification du poste sur les conditions précisées : 14 votes pour, 1 vote contre, et pour la création d'un nouveau de poste de cantinier : 15 votes pour.

➤ **Création d'un site internet communal – création d'un groupe de travail**

Le Maire propose aux élus la création d'un site internet communal qui viendrait compléter le blog et les comptes facebook et twitter de la commune de Ventalon en Cévennes. Ce site serait réalisé en régie par la mairie, notamment grâce à Marie DEBIERE qui travaille au secrétariat administratif avec Nadine KIRSCHLEGER. Il est proposé aux élus de créer un groupe de travail pour piloter la réalisation de ce site et faire part aux agents administratifs des souhaits des élus en matière de communication.

Les réunions du groupe de travail pour la mise en place du site internet de Ventalon en Cévennes auront lieu le mardi, jour de travail de Marie à la mairie du Géripon. Tous les élus intéressés pourront y participer.

➤ **Mise en place d'un Comité Local d'Accueil de Population (CLAP)**

Le Maire présente aux élus le service "accueil" animé par Sylvain LHUILLIER du PETR Sud Lozère. Ce dispositif gratuit est à mettre en relation avec les projets Lozère Nouvelle Vie et Comm'une nouvelle vie, présentés sur ces sites :

<http://lozerenouvellevie.com/>

<http://lozerenouvellevie.com/s-installer-en-lozere/commune-nouvelle-vie/>

Il s'agit de créer une commission extra-municipale pour discuter des mesures prises en matière d'accueil des populations sur Ventalon en Cévennes. Cette commission regrouperait des élus et des non élus, et s'inscrirait donc dans une démarche de démocratie participative.

Les élus valident la mise en place d'un CLAP pour la commune de Ventalon en Cévennes. Il conviendra néanmoins que les conditions sanitaires soient réunies pour organiser des réunions publiques.

➤ **Déploiement fibre optique**

Martin WATERKEYN fait le compte rendu de la réunion organisé par le Syndicat Mixte Numérique à laquelle il a assisté concernant le déploiement de la fibre optique en Lozère.

La livraison des travaux est prévue pour 2022. Une fois les réseaux déployés le délégataire (Orange) devra prendre contact avec les différents fournisseurs d'accès Internet tels que Orange, SOSH, Bouygues, SFR et Free qui proposeront leurs offres d'abonnement aux particuliers. Aujourd'hui, seul Orange est en mesure de répondre à la demande, mais les contrats avec Bouygues sont signés et ceux avec SFR et FREE sont en train d'être finalisés.

La Lozère en quelques chiffres :

- 59200 prises optiques à installer chez les particuliers
- 6000 Kms de fibres
- 300 emplois
- 102,7 £ milliards d'investissement
- 99,9% garantie en qualité de service

Les avantages de la Fibre Optique face au réseaux ADSL cuivre :

- Le principal atout de la Fibre Optique par rapport à l'ADSL est l'augmentation de la vitesse de connexion : minimum de 300Mbits/seconde contre 1 à 15 Mbits/seconde pour l'ADSL.
- Moins d'interférence électromagnétique donc une meilleure stabilité de signal.
- Connexion internet améliorée car moins de dégradation du signal.
- Durée de vie augmentée (+ de 100 ans).
- La fibre optique utilise des impulsions lumineuses à la place d'impulsions électriques pour transmettre des informations. Ainsi elle offre des longueurs de bande 100 fois supérieures à celles des systèmes électriques traditionnels.

Les travaux en Lozère - Les différentes phases :

- Transport et armoires distribution : travaux terminés à ce jour.
- Distribution chez les particuliers : finitions prévues fin 2022.
- Une fois la prise « Fibre Optique » posée chez le particulier un délai de 4 mois peut être nécessaire avant la mise en service.
- Le choix de l'opérateur reste à la charge du particulier. Un abonnement chez Orange « Livebox Fibre » est proposé à l'heure actuelle : 22,99 € par mois pendant 1 an (inclus le raccordement).

Pour suivre l'avancée des travaux et vérifier l'éligibilité de chaque habitation, les habitants sont invités à consulter le site internet suivant :

www.alliancetreshautdebit.fr

➤ **Demande d'acquisition d'un terrain par un habitant à Léziniér**

Monsieur Christian SIDO a fait parvenir à la commune une demande d'acquisition du terrain communal sur lequel il vit en caravane. La convention de mise à disposition du terrain qui le lie à la commune vient d'arriver à échéance. Il convient que les élus se prononcent sur son renouvellement et sur cette demande d'acquisition.

Les élus ne souhaitent pas vendre ce terrain communal compte tenu de la réflexion actuellement engagée d'aménagement du site de Léziniér. En revanche il sera proposé à M. SIDO le renouvellement de sa convention.

Un débat s'engage sur l'utilisation des terrains communaux à Léziniér compte tenu des demandes d'habitats légers reçues par la mairie.

Le Maire propose aux élus la création d'un camping permanent municipal de 6 places à Léziniér afin de répondre à ces demandes d'installation en habitats légers sur la commune. Une rencontre avec le CAUE a été programmée au mois de janvier 2021 pour évoquer cette possibilité.

Par ailleurs d'autres associations pourront être sollicitées pour recueillir des avis (exemple : l'association « Hameaux légers »).

Une réunion de travail interne aura lieu entre élus avant la réunion planifiée avec le CAUE.

➤ **Travaux sur la piste DFCI du Monéziel**

Cette piste DFCI s'étend du col de Faïsses au col des Issarts.

Des travaux de mise aux normes de la piste DFCI sont envisagés par la Direction Départementale des Territoires. Un devis d'environ 40 000 € HT a été réalisé. Les travaux seront subventionnés à 80 % HT. Le reste à charge pour la commune s'élèverait à environ 8 000 € HT. La DDT doit faire les demandes de financement début 2021 et elle sollicite pour ce faire une délibération de la commune afin de valider le principe de ces travaux et la participation communale. Le reste à charge pour la commune sera de 4 130 €.

Les élus valident cette proposition, sachant que Loïc JEANJEAN ne prend pas part au vote pour raisons personnelles.

➤ **Information du Maire : décisions prises dans le cadre de ses délégations**

Le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations permanentes qui lui ont été accordées par le conseil municipal.

➤ **Questions diverses**

- **Epaves automobiles**

La procédure d'enlèvement des épaves automobiles abandonnées sur le territoire communal suit son cours. Plusieurs propriétaires ayant accepté que les procédures se fassent à l'amiable, de premières épaves devraient prochainement être envoyées au recyclage.

- **Fermeture de la Trésorerie du Collet de Dèze**

Au 31 décembre 2020, la Trésorerie du Collet de Dèze fermera ses portes définitivement. La commune sera donc rattachée à la Trésorerie de Florac. Le conseil municipal regrette la disparition d'un service public de proximité.

- **Archivage numérique**

Camille LECAT évoque la problématique de l'archivage numérique des documents de mairie. Suite aux problématiques covid-19 et le recours au télétravail, il est important de voir cette problématique sous l'angle dématérialisation, en liaison avec AGEDI (éditeur de logiciel utilisé par les services municipaux).

- **Roadbook**

Martin WATERKEYN rend compte de son travail préparatoire de planification de l'entretien de la voirie et des espaces verts communaux matérialisés par la rédaction de « roadbook » à destination des interlocuteurs en charge de la voirie et du débroussaillage.

Tous les points figurant à l'ordre du jour ayant été évoqués, la séance est levée à 22h20.